EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 18 février 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	52

CONVOCATION	
Datée	du 12/02/21
Affichée	du 12/02/21

OBJET

Cession d'un appartement au-dessus du PSLA de L'Aigle

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 12 février 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Daniel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUÉDARD, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Fleur GOSSELIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-022-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'immeuble du Pôle de Santé situé 1 rue du Pont du Moulin comprend 4 appartements avec cave dont l'aménagement intérieur reste à réaliser à la charge des futurs acquéreurs.

Une proposition d'achat à 100 000 € (cent mille euros) net vendeur a été faite pour l'appartement n°1 (superficie Loi Carrez de 90.22 m²) situé côté rue de l'Ancienne Poste.

Cet appartement avait été mis en vente pour un montant de 106 000 € (cent six mille euros) net vendeur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/12/2013 autorisant la vente des appartements,
- Vu la proposition d'acquisition faite par l'agence Immobilière de Normandie pour le compte de Monsieur et Madame MOULIN Laurent,
- Vu l'avis favorable des Vice-Présidents,
- Considérant la proposition d'achat raisonnable par rapport au prix demandé sur ce bien,

Véronique LOUWAGIE ne prend pas part au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la vente de l'appartement n°1 situé côté rue de l'ancienne Poste au-dessus du Pôle de Santé de L'Aigle, pour un prix de 100 000 € (cent mille euros) net vendeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'office notarial de L'Aigle pour mener à bien cette vente,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte de vente.

VOTE : UNANIMITÉ

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-022-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021